

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE GRIGNY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****ET DES DÉCISIONS DU MAIRE****SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014**

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mm RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, Mm TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, Mm LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, Mm GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME MABANZA représentée par M. LAATRISSE, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

ABSENT EXCUSÉ : M. BINOIS

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

Délibération DEL-2014-0074 : Désignation des représentants de la Commune au sein du SIPPAREC (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) pour la compétence Géothermie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et notamment l'article 10 fixant le nombre des délégués titulaires et suppléants des collectivités adhérentes,

Vu la délibération en date du 16 novembre 2010, par laquelle la ville a adhéré au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) pour la compétence sur les énergies renouvelables,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléants pour représenter la ville au sein du SIPPAREC,

Après en avoir délibéré,

Désigne au scrutin secret et à la majorité des voix :

En qualité de délégué titulaire :

- Monsieur Philippe RIO

En qualité de délégué suppléant :

- Monsieur Serge GAUBIER

Pour représenter la ville de Grigny au sein du SIPPAREC

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,


Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Vote contre : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014